



APPEL A CANDIDATURE LA MISSION LOCALE DE SAINT-MARTIN RECHERCHE

TROIS CONSEILLERS (ÈRES) EN INSERTION PROFESSIONNELLE(CIP)

La Mission Locale de Saint Martin accueille et accompagne les jeunes de 16-25 ans du territoire qui sont en démarche d'insertion professionnelle et sociale. Afin d'assurer ses missions, la Mission Locale recrute trois Conseillers (ères) en Insertion Professionnelle (CIP)».

CONTEXTE GLOBAL DU POSTE

Le/la conseiller(ère) assume sa fonction sous l'autorité hiérarchique du directeur ou de la directrice de la mission locale de Saint-Martin.

Il/elle agit dans le cadre des orientations et des instructions déterminées par les instances décisionnelles de la Mission Locale (conseil d'administration, bureau, présidente de la mission locale).

Cette fonction est assumée en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe administrative.

MISSIONS PRINCIPALES

Le/la conseiller(ère) garantit l'accès à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes qu'il accueille, informe, oriente et accompagne tout au long de leur parcours.
Cette mission se décline comme suit.

1. Accueil, information et orientation des jeunes.

- Réaliser des entretiens de premier accueil, de suivi général ou spécialisé, en adaptant le mode de communication et les modalités de l'entretien à son interlocuteur, en développant l'écoute pour faciliter l'expression des besoins et des difficultés rencontrées.
- Définir le cadre de la relation conseiller / jeune / Mission Locale et maintenir une relation de qualité tout au long du parcours.
- Informer le jeune, en fonction des besoins détectés, sur les dispositifs socio-professionnels à mobiliser (emploi, formation, santé, logement, Droit, culture, loisirs, vie sociale et familiale...) en lui donnant tous les éléments lui permettant de construire son itinéraire.
- Orienter le jeune vers l'action ou le partenaire adapté à sa situation.

2. Mise en œuvre de solutions adaptées à la situation des jeunes.

- Analyser la demande et identifier la situation du jeune en repérant les éléments importants de son histoire pour dégager des objectifs partagés, en discernant les priorités voire l'urgence des réponses à apporter.
- Repérer les freins et points d'appui du jeune et de son environnement.
- Aider le jeune à prendre des décisions, à opérer des choix et à se projeter en mesurant les effets de ces choix.
- Proposer des prestations et en faire la prescription, après avoir obtenu l'accord du jeune, selon les modalités convenues à l'interne et avec les partenaires. Pour ce faire, mobiliser les réponses adaptées en termes de vie quotidienne, d'orientation professionnelle, de formation et d'emploi.

3. Suivi, à court ou long terme, des parcours d'insertion professionnelle et sociale.

- Assurer le suivi du jeune durant tout son parcours, selon les modalités élaborées à l'interne. Des contacts réguliers doivent être établis pour encourager le jeune, suivre l'évolution de sa situation, formaliser les différentes étapes, capitaliser les acquis et apporter les adaptations nécessaires.
- Établir des relations régulières avec les interlocuteurs (formateurs, employeurs, travailleurs sociaux ...) en contact avec le jeune dans le cadre des réponses qui lui ont été proposées.
- Rester garant des principes d'intervention de la Mission Locale vis-à-vis du jeune et vis-à-vis de l'ensemble des partenaires pour œuvrer dans la complémentarité.

4. Collaboration avec les organismes extérieurs. Organisation, participation à des groupes de travail.

- Mobiliser les ressources d'insertion sur le territoire et hors territoire, en fonction des besoins repérés au cours de l'accompagnement des jeunes.
- Établir des relations régulières avec les organismes ou services en charge du suivi des jeunes, en veillant à instaurer une collaboration active entre la Mission Locale et ces partenaires.
- Organiser, animer, participer à des temps de travail avec les partenaires institutionnels et fonctionnels.
- Représenter la structure ou intervenir en son nom dans des réunions de travail ou commissions.

5. Gestion de l'activité au plan administratif, statistique, bilans et comptes rendus.

- Procéder en continu à l'actualisation des données du dossier individuel sous le logiciel prévu à cet effet
- Rédiger et formaliser, dans les temps voulus, les comptes rendus, bilans, analyses et données statistiques propres à la fonction exercée.
- Utiliser les documents (fiches navettes, imprimés ...) convenus à l'interne ou avec les partenaires.
- Collaborer avec les membres de l'équipe selon les procédures définies au sein de la Mission Locale.
- Capitaliser les outils et méthodes mobilisés.

APTITUDES / COMPETENCES

- Qualités relationnelles
- Capacités d'analyse de situation
- Sens du travail en équipe
- Connaissance des dispositifs, mesures et outils d'insertion
- Connaissance du monde de l'entreprise
- Réserve et respect de la confidentialité
- Motivation positive pour les actions et projets au service des jeunes
- Connaissance du public jeune
- Maîtrise des outils bureautiques, du Pack Office et l'environnement Windows
- Connaissance du logiciel de gestion de parcours I-MILO appréciée
- Expérience en Mission Locale souhaitée

CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'activité est basée dans les locaux de la Mission Locale à Marigot
- Contrat à durée indéterminée avec une période d'essai de 3 mois
- Rémunération selon convention collective nationale des Missions Locales, expérience professionnelle et ancienneté
- Les horaires sont réguliers : fixes et en semaine
- Poste ouvert également aux personnes en situation de handicap
- Contraintes liées au poste : déplacements occasionnels

Les candidatures (**lettre de motivation + curriculum vitae**) devront être adressées au plus tard **le lundi 24 janvier 2022** à l'attention des personnes suivantes :

Mme **Annick PETRUS**, présidente de la Mission Locale : annick.petrus@com-saint-martin.fr

Mme **Maggy GUMBS**, chargé de mission CEFOP, chef de projet Mission locale de Saint-Martin à l'adresse suivante : maggy.gumbs@com-saint-martin.fr

Mme **Junisa GUMBS**, chargé de mission Cadre Avenir/Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales : junisa.gumbs@com-saint-martin.fr

NB : les candidatures parvenues après le lundi 24 janvier 2022, ne seront pas prises en compte.

**La présidente de la Mission Locale de
Saint-Martin**

SIGNE

Annick PETRUS